



Commune de RULLY

5, place de la mairie

71150 RULLY

03 85 87 20 32

Rully, le 14 septembre 2026

APPEL A CANDIDATURES
LOCATION DE VIGNES COMMUNALES
PARCELLES G 830, 844, 849 et 858

La commune de Rully organise un appel à candidatures pour la reprise de location de vignes communales classées en appellations **RULLY VILLAGE BLANC** situées aux lieux-dits « Les Cailloux » et « En Noix », cadastrées **G 830, 844, 849 et 858** d'une contenance de **37 a 34 ca.**

Prix : **10hl / ha**

Dépôt des dossiers de candidatures jusqu'au **vendredi 16 octobre 2026 à 12h00**

- Par courrier à l'adresse suivante :

Madame le Maire de Rully
5 place de la Mairie
71150 RULLY

- ou par courriel à l'adresse suivante : **secretariatgeneral@mairie-rully.fr**

Critères de sélection des candidatures :

La Commune de RULLY est tenue de respecter les dispositions de L. 411-15 du Code rural, qui prévoit que :

« [...] une priorité est réservée aux exploitants qui réalisent une installation en bénéficiant de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs ou, à défaut, aux exploitants de la commune répondant aux conditions de capacité professionnelle et de superficie visées à l'article L.331-2 du présent code, ainsi qu'à leurs groupements. »

Chaque candidat devra impérativement constituer **un dossier de candidature** comprenant, selon le cas :

- un justificatif de réalisation d'une installation avec dotation aux jeunes agriculteurs ou une attestation de suivi de formation à l'installation ;
- un justificatif de l'adresse du siège de l'exploitation ;
- la copie du relevé parcellaire d'exploitation de la MSA ;
- une lettre de motivation.

Si plusieurs candidatures relèvent du même rang de priorité légal, les candidats seront départagés en fonctions de critères qui leur seront communiqués ultérieurement, le cas échéant.

Tout candidat ayant un contentieux financier ou juridique passé ou en cours avec la commune de Rully sera déclaré inéligible.